

## Maryvonne adapte sa salle de bain grâce des subventions



**En fonction de certains critères, des aides sont distribuées par les opérateurs de l'habitat, afin d'aménager l'intérieur d'un logement. Une procédure simple, adoptée par une Saint-Albanaise.**

Maryvonne Blanchet est aujourd'hui une femme heureuse dans sa maison du Meffeny. Son habitation, construite en 1975, lui permet un espace de vie de plain-pied.

Pourtant, à la suite de problèmes de santé, Maryvonne subit des difficultés à utiliser sa salle d'eau équipée d'une baignoire où les risques de chute sont multiples.

Des aides financières versées prochainement

Un simple appel téléphonique début avril 2015 à l'agence nationale de l'habitat (Anah) a permis un contact avec un technicien du centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT). Un diagnostic d'autonomie, permettant de mettre en adéquation les travaux à effectuer avec les difficultés rencontrées, est réalisé dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG). Les analyses, plan et proposition d'aménagement, puis la signature des devis de réalisation des tâches à effectuer, ont été conclus dès la fin juin.

Pour diminuer le risque de chute dans la salle d'eau et simplifier l'usage des toilettes, le remplacement des sanitaires par un receveur de douche extra-plat avec siège repliable, barre d'appui, sol antidérapant, lavabo suspendu, WC surélevé avec barre de relèvement, est préconisé.

Le montant de la facture est estimé à environ 8 623 €. La subvention de l'Anah correspond à 35% du montant hors taxes, soit 2 754 €. Maryvonne Blanchet conserve le choix des artisans qui effectueront les travaux qui comportent plomberie, sanitaire, carrelage, et faïence.

**« Tout s'est très bien passé, mes interlocuteurs ont toujours été très accueillants »,** confie Maryvonne Blanchet, lors de la visite de réalisation qui a eu lieu ce mardi, en présence de Didier Hue, directeur du CDHAT, Frédéric Lecannuet, technicien et Joseph Jaffres, président de la communauté de communes des côtes de Penthièvre. **« J'ai reçu de nombreux conseils tant techniques qu'administratifs. En moins d'un an, tout a été solutionné. Je suis pleinement satisfaite. »**

Le CDHAT tient une permanence : deuxième jeudi de chaque mois, de 10 h à 12 h 15, à la communauté de communes côte de Penthièvre, rue Christian de Villéon Saint Alban ; quatrième mardi de chaque mois, de 10 h à 12 h, communauté de commune de Lamballe, rue Saint Martin.

**Contact :** 02 96 01 51 91 ; mail. [bretagne@cdhat.fr](mailto:bretagne@cdhat.fr).